

# NOTE D'INFORMATION SEPTEMBRE 2005

## AGENDA DE SEPTEMBRE

**15/09/2005** -Taxe d'habitation, notification au service des impôts des modifications sur le nombre des personnes à charge.  
- Acompte d'I.S.

**30/09/2005** - Non salariés : versement des cotisations assurance maladie

## NOUVEAUTES

**Le paiement obligatoire par chèque**, entre commerçants, passe de 750 € à 1.100 € à compter du 04/08/2005. Le seuil pour les salaires reste fixé à 1.500 €.

**Provisions pour investissement** des entreprises au BIC de moins de 3 ans et ayant moins de 20 salariés : dotation annuelle maximum 5.000 € limitée à 15.000 € sur trois ans. Elle doit financer l'acquisition d'immobilisations à l'exclusion d'immeubles et de véhicules de tourisme. Elle est rapportée sur 5 ans.

**Crédit d'impôt formation pour les dirigeants d'entreprise** : Maximum 40 heures x sal. minimum de croissance 8,03 = 312,20 €.

### **Location et crédit bail de parts ou d'actions :**

Le propriétaire percevant des loyers sera imposable aux BIC.

En cas de crédit bail, seule la partie des loyers correspondant aux frais financiers sera imposable.

Pour le locataire, les dividendes sont imposables après déduction des loyers ou des frais financiers (crédit bail).

### **Contrat nouvelle embauche :** entreprise de moins de 20 salariés

Rupture possible par lettre recommandée lors des deux premières années mais préavis de deux semaines pour une présence inférieure à six mois, puis un mois de préavis et d'indemnités de 8 % du montant brut des rémunérations non soumis à l'IR ni aux charges sociales et versement de 2 % aux ASSEDiC.

### **Chèque emploi T.P.E. :** pour les entreprises de moins de 6 salariés.

**Relèvement du seuil de 10 à 20 salariés :** pour la participation à l'effort construction, pour la contribution au FNAL et lissage est prévue pour la formation professionnelle continue.

**Crédit d'impôt en faveur des jeunes salariés** de moins de 26 ans (ils ne sont pas pris dans l'effectif jusqu'à la date de leur 26<sup>ème</sup> anniversaire) recrutés dans l'hôtellerie et le bâtiment :

Crédit d'impôt de 1.000 € si la rémunération des six premiers mois est comprise entre 2.970 € et 10.060 €. Au-delà, le crédit est égal à 50 % de la différence entre 12.060 € et le montant de la rémunération.

**Paiement des impôts professionnels :** règlement par imputation d'une créance fiscale à la demande du contribuable pour impôt sur les sociétés – TVA – Taxe sur les salaires – Taxe d'apprentissage.

**Protection sociale du conjoint du chef d'entreprise :** Le conjoint qui exerce de manière régulière une activité professionnelle doit opter entre les trois statuts suivants :

- salarié : charges sociales 80 %
- associé : charges sociales 40 %
- conjoint collaborateur : retraite 20 %

## EVOLUTION DES ENTREPRISES EN RHONE-ALPES

### Les 5 plus fortes hausses

De bénéfices	De chiffre d'affaires
Terrain de camping	Terrain de camping
Support de publicité	Support de publicité
C de D de poissons	Vidéo club
Pompes funèbres	Parfumerie
C de D de carburant avec réparation	Pâtisserie – confiserie – dépôt de pain

### Les 5 plus fortes baisses

De bénéfices	De chiffre d'affaires
C de D de pain	Fabrication équipement processus industriel
Sciage et rabotage de bois	Fab. Menuiserie métal
Menuiserie métallique faux plafond	Fab. Meubles de cuisine
Agence de conseil en publicité	Réparation de matériel électronique
C de détail art sport et loisirs	C. de détail de pain pâtisserie confiserie

### Les résultats

Les plus forts	Les plus faibles
Administration d'immeubles	Coiffure à domicile : 10.000 €
Pharmacie	Toilettage d'animaux : 13.000 €
Pompes funèbres	Coiffure hommes : 15.000 €
Terrain de camping	C de détail textile laine tricot : 15.000 €
Optique lunetterie	C de détail textile mercerie : 15.000 €

**Les 5 plus fortes hausses traduisent :** l'évolution de la société vers les loisirs (terrain de camping, vidéo club, parfumerie) et la recherche de qualité dans la consommation des produits (pâtisserie, commerce de détail de poissons) mais aussi le vieillissement de la population (pompes funèbres).

**Les 5 plus fortes baisses traduisent :** La désaffection du public pour les produits de cuisson de pain dont la qualité est souvent médiocre, la concurrence des produits neufs importés par rapport aux ventes de biens d'occasion, mais aussi et toujours la restructuration des petits commerces par les grandes surfaces en ce qui concerne les articles de sport et loisirs.

En terme de chiffre d'affaires, l'industrie est affectée par la crise actuelle mais aussi l'artisanat de fabrication et réparation.

**Les 5 plus forts bénéfices traduisent :** La faible concurrence de 5 secteurs concernés, due en grande partie aux diplômes et au capital à investir dans chacun de ces secteurs. Mais ces secteurs bénéficient aussi du vieillissement de la population (optique, lunetterie, pharmacie et pompes funèbres).

**Les 5 plus faibles bénéfices traduisent,** pour les trois premiers, l'importance du paiement en espèce et pour les deux derniers, de réelles difficultés liées au changement de mode de vie et de mode de consommation.